



Renoncer à la nationalité française

Par Georgia44

Bonjour, je veux renoncer à la citoyenneté française avant la fin de l'année. Je quitte définitivement le pays en août pour l'étranger (autre nationalité) et coupe tout lien (banque , sécurité sociale ,abonnement?). Je n'ai plus de famille. Comment se passe la procédure ? Devrais je payer des impôts l'année prochaine si je renonce à la nationalité cette année et si j'effectue un changement de résidence fiscale avec lien(banque, location ?) avant la fin de l'année. Cordialement

Par calete

Bonjour, pour commencer s'informer :
[url=<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/devenir-francais/perde-de-nationalite-francaise>]<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/devenir-francais/perde-de-nationalite-francaise>[/url]

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3073>]<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3073>[/url]

cdt